

Mieux comprendre les engagements comportementaux

Publié le 14 février 2020

L'Autorité publie une série d'extraits issus de l'étude consacrée aux "Engagements comportementaux", publiée dans la collection "Les essentiels".



| • DÉFINITION

Les engagements comportementaux Qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des **solutions** proposées par les entreprises qui reposent sur une **modification de leur comportement futur** pour remédier aux préoccupations de concurrence rencontrées lors du contrôle d'une opération de concentration ou en antitrust. On distingue ce type de remèdes des engagements dits « structurels », comme par exemple des cessions de magasins.

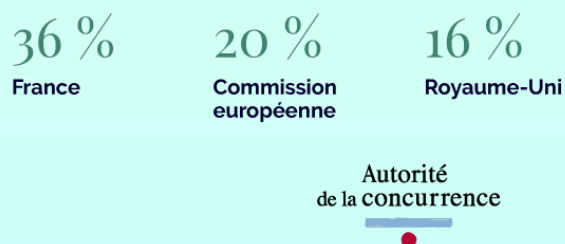
Autorité
de la concurrence



| ● ÉTUDE « LES ESSENTIELS »

Les engagements comportementaux Quelle est leur place dans les dossiers de concentrations ?

La proportion d'engagements comportementaux dans les engagements acceptés par l'Autorité compte parmi les plus élevées d'Europe.



| ● ÉTUDE « LES ESSENTIELS »

Les engagements comportementaux Le suivi : un élément clé

Pour que les engagements produisent tous les effets attendus sur le jeu concurrentiel, il est indispensable de **s'assurer de leur bonne exécution**. C'est pourquoi l'Autorité suit avec attention toutes les décisions qui font l'objet d'engagements.

Autorité
de la concurrence

| ● ÉTUDE « LES ESSENTIELS »

Les engagements comportementaux Une révision est-elle possible ?

Acceptés au regard d'une situation concurrentielle donnée susceptible d'évoluer, **les engagements doivent pouvoir être modifiés** pour demeurer proportionnés. Concrètement, cette modification peut prendre plusieurs formes, comme en témoigne la pratique décisionnelle de l'Autorité en matière de révision.

Autorité
de la concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité publie une étude sur les « Engagements comportementaux » en droit de la concurrence

[Lire le communiqué](#)